

Extract of Fédération Nationale de la Libre Pensée

<http://old.fnlp.fr/spip.php?article1154>

# La Libre Pensée sur France Culture - Dimanche 9 novembre 2014

- émissions de France-Culture - 2014 -



Publication date: lundi 10 novembre 2014

---

Copyright © Fédération Nationale de la Libre Pensée - Tous droits réservés

---

*Les intervenants de cette émission, sont tous deux membres de la CAN de la FNLP et respectivement vice-présidente pour Nicole Aurigny et président pour Pierre Roy de la Fédération nationale des Associations des Amis des Monuments aux morts pacifistes, républicains et anticléricaux.*

*On peut dire que les plus de 110 rassemblements pacifistes autour du 11 novembre 2014, à l'initiative de la Libre Pensée et des associations laïques autour de monuments aux morts anti-guerre ou de monuments proches de cette inspiration vont avoir un caractère particulier cette année. On va voir pourquoi.*

**Pierre Roy** : Nicole, toi qui as cherché avec la Fédération de la Libre pensée de l'Aisne, à rencontrer le président de la République en juillet alors qu'il visitait le Chemin des dames, peux-tu nous en dire un peu plus à ce sujet ?

**Nicole Aurigny** : Rappelons tout d'abord que depuis plus de 20 ans la Libre Pensée, avec l'ARAC, l'Union Rationaliste et de nombreuses sections de la LDH, combat pour la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple, par des conférences, des colloques, des rassemblements.

Lorsque nous avons appris que le Tour de France passerait le 10 juillet sur le Chemin des Dames, en hommage aux morts de la guerre de 14, la fédération de l'Aisne de la L.P. a décidé de s'y rendre, pour faire valoir la revendication de la réhabilitation collective des fusillés.

Nous avons choisi un lieu : Cerny en Laonnois, où se trouvent une nécropole française et une nécropole allemande. Dans la nécropole française, plusieurs dizaines de soldats russes, et un fusillé pour l'exemple, le caporal Truton, fusillé en juin 1917, pour avoir réclamé avec ses camarades les permissions auxquelles ils avaient droit, et avoir refusé de remonter aux tranchées pendant quelques heures.

La venue du président de la République a été ensuite annoncée.

Le 10 juillet, à Cerny, dès notre arrivée, nous avons été dépouillés de notre banderole par les policiers, et les ordres venaient d'en haut, nous ont-ils dit.

De quel droit, dans une république, peut-on empêcher un groupe de citoyens de faire connaître son opinion ? La presse régionale, FR3 ont alors fait état de cette atteinte à la liberté.

Lors du « bain de foule », nous avons réussi à aborder le président de la république. Nous avons protesté contre la censure dont nous étions victimes, et demandé la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple.

Aussitôt le président parti, notre banderole nous a été rendue. Il est clair que F. Hollande ne voulait pas voir cette banderole qui lui rappelait une promesse non tenue.

Bilan : en faisant saisir la banderole, le président pensait éviter toute allusion aux fusillés ; mais la presse n'a guère retenu que l'interpellation faite par la Libre Pensée.

*Pierre, que penser de cette attitude de François Hollande ? Pourquoi s'est-il déjugé sur les engagements qu'il avait pris ?*

**Pierre Roy** : On ne peut pas ne pas mettre ces faits en relation avec les opérations militaires extérieures menées par le gouvernement français.

Au début du quinquennat, on a vu ce qui est un corps expéditionnaire français intervenir au Mali et en Centre-Afrique. Le rôle joué par l'armée française a remis au centre le militarisme dans ce pays. Qu'est-ce que le militarisme ? C'est la subordination du pouvoir civil au lobby militaire, celui-ci a pris par exemple durant la première guerre mondiale une importance prépondérante sur le pouvoir civil à travers une sorte de prise de pouvoir effectif par le Grand Quartier général. Il a fallu aux députés et aux sénateurs s'organiser et batailler dur pour imposer un contrôle parlementaire aux armées, sur le front...

Dans ces affaires du Mali et du Centre-Afrique c'est bien le militarisme qui a donné le ton et le président de la République s'est mis au diapason. L'intervention sous forme de raids d'avions Rafale en Syrie en est un exemple encore plus récent. Les guépriers où se place délibérément le gouvernement s'enchaînent : des bandes armées, sur-armées, par les USA et l'Occident, par l'Arabie saoudite et les émirats, créent une force qui veut contrôler et est en passe de contrôler la production pétrolière et gazière de la région Irak-Syrie etc. etc. Et les mêmes qui les ont fabriqués se mettent en bataille contre eux. Gribouilles tragiques !

Une rage interventionniste s'est dès lors emparée de nos dirigeants. Evidemment dans ce contexte, c'est l'idéologie des militaristes qui triomphe

Ainsi donc la réhabilitation collective n'est plus à l'ordre du jour de l'agenda présidentiel ni des deux assemblées.

*Alors comment poursuivre, Nicole ?*

**N. Aurigny** : Aujourd'hui, 3 conseils régionaux, 29 conseils généraux, des centaines de municipalités ont pris position et continuent à prendre position pour la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple.

Cette demande est de plus en plus pressante : en témoigne la participation nombreuse dans les rassemblements que la L.P. organise. Par exemple, plus de 80 personnes étaient à Charleville, il y a 15 jours. 120 rassemblements vont avoir lieu dans le mois qui vient ; ce sont donc des milliers de citoyens qui vont exprimer haut et fort cette exigence de justice.

Que nous répondent les autorités ?

A notre demande de réhabilitation collective, on nous oppose le « cas par cas ». Prenons un exemple significatif : le cas Chapelant. Chapelant, innocent de ce qu'on lui reproche, blessé, a été fusillé sur sa civière, mise à la verticale pour ce faire. Kader Arif met ce cas en avant, s'agite beaucoup, il lui a fait élever une stèle cette année, dans la Somme, là où il a été fusillé mais il ne le réhabilite pas. Lors de l'inauguration, le mois dernier, à laquelle il n'a pas participé, la seule question qui émergeait dans la presse est celle de la réhabilitation.

On pourrait multiplier les exemples. Les partisans du « cas par cas » n'ont pas fait réhabiliter un seul soldat. On voit clairement que le « cas par cas » est une manière de ne pas réhabiliter.

▶ autre réponse des autorités : une salle aux Invalides pour les fusillés.

Ils seraient donc à côté de ceux qui les ont condamnés ?

En apprenant cette décision, un descendant d'un des fusillés du Chemin des Dames me faisait part de sa colère l'an dernier, et de façon lapidaire, disait : « On les fusille une deuxième fois ».

▶ autre proposition : mettre les dossiers sur Internet, afin que chacun puisse juger. On se moque des citoyens : on laisserait ainsi à chacun, comme dans de mauvais jeux télévisés, le soin de dire s'il réhabiliterait ou non tel ou tel soldat. La réhabilitation serait un choix de chaque individu alors qu'il s'agit de la responsabilité de l'Etat.

Que serait-il advenu de Dreyfus avec un tel procédé ? Il serait resté au bagne.

*La Libre Pensée n'accepte pas cette situation et a pris une décision importante que Pierre Roy va nous rappeler.*

**P. Roy** : Il faut bien se rendre à l'évidence. Il y a blocage du côté de la présidence, du gouvernement et des deux assemblées pour procéder à la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple.

Donc on dira avec la couverture de La Raison de novembre :

1914 : les premiers Fusillés pour l'exemple tués par la France

2014 : Les fusillés pour l'exemple seront réhabilités par la République

Au nom d'une certaine conception de la République : la République, c'est le peuple et la Nation, la Libre Pensée et toutes les associations qui sont pour la réhabilitation collective honoreront et réhabiliteront symboliquement les 650 Fusillés pour l'exemple.

A la faveur de la commémoration du centième anniversaire de la Première Guerre mondiale, nous portons et continuerons de porter haut et fort cette exigence de réhabilitation.

Certains se taisent mais nous ne renoncerons pas.

Nous ouvrirons une campagne de souscription pour ériger un monument quelque part sur la ligne de front.

Nous constatons que le gouvernement sur un point important s'est rallié aux positions de la Libre pensée. Les

services de Kader Arif, secrétaire d'Etat aux anciens combattants ont publié un communiqué qui distingue les fusillés pour désobéissance militaire, c'est-à-dire les fusillés pour l'exemple, des droits communs et des espions. Cette distinction est primordiale. L'objection qui nous était souvent faite tombe en effet, même si quant à nous, nous étions sur la position de Voltaire qui dans le conte philosophique Zadig écrit « Il vaut mieux hasarder de sauver un coupable que de condamner un innocent. ». Aujourd'hui plus rien ne peut être objecté à l'exigence qui partage majoritairement l'opinion en France de réhabiliter tous les fusillés pour l'exemple.

*Nicole, tu peux nous dire ce qui suivra nos rassemblements, en particulier le colloque de Soissons.*

**N. Aurigny :**

## **Le colloque de Soissons La date : samedi 13 décembre après-midi, dimanche 14 matin Le lieu : Centre culturel du mail à Soissons**

(Précisions que l'on peut retrouver sur le site de la fédération nationale de la LP)

**Le sujet :** les généraux fusilleurs de la Grande Guerre ; des soldats français tombés sous les balles françaises.

« Les généraux fusilleurs » : le terme peut sembler brutal mais nombreux témoignages selon lesquels les soldats ont souvent utilisé le terme « assassins » pour qualifier leurs généraux.

- ▶ la veuve du lieutenant Herduin, fusillé de façon scandaleuse après avoir combattu très courageusement à Verdun, a déposé plainte pour « assassinat » contre le général qui avait condamné son mari sans même un procès.

Je voudrais revenir sur le choix de Soissons ;

Cette ville concentre malheureusement plusieurs cas emblématiques de soldats fusillés pour l'exemple, à la fois dès le début de la guerre, à la fin de 1914, et lors de l'attaque Nivelle au Chemin des Dames en 1917

Pensons par exemple aux 6 soldats de Vingré, fusillés le 4 décembre 1914, accusés faussement d'avoir reculé

Pensons au soldat Bersot, accusé de « refus d'obéissance en présence de l'ennemi », fusillé en février 1915, pour avoir refusé de porter un pantalon souillé pris sur un mort.

Pensons au soldat Leymarie, accusé de « mutilation volontaire », fusillé en décembre 1914, alors qu'il n'a cessé de crier son innocence.

Pensons aux soldats du Chemin des Dames, à ceux qui réclamaient les permissions auxquelles ils avaient droit, et qui sont morts fusillés comme le caporal Truton ; à ceux qui ont osé manifester en chantant l'Internationale pour réclamer la fin de la boucherie et la paix, et qui sont morts eux aussi fusillés comme le caporal Lefèvre à peine 20 ans, comme Alphonse Didier qui pensait que dans tous les régiments, français et allemands, les soldats allaient se lever et imposer la paix.

Mettons en parallèle quelques déclarations des généraux et nous verrons que le terme de « fusilleurs » est mérité.

C'est le général Guillaumat qui, en août 14, fait un discours aux généraux et déclare : « Ça ne marche pas comme je le voudrais, et ça tient à ce que vous êtes trop familiers avec vos hommes. Il faut renforcer la discipline, ne pas avoir peur de fusiller 10, 20, 100 hommes. C'est le seul moyen d'obtenir des résultats. »

C'est le général Joffre qui téléphone au ministre le 21 août 1914 : « L'offensive de Lorraine a été superbement entamée. Elle a été enrayée brusquement par des défaillances individuelles ou collectives qui ont entraîné la retraite générale et nous ont occasionné de très grosses pertes.

J'ai fait replier en arrière le 15ème corps qui n'a pas tenu sous le feu, et qui a été cause de l'échec de notre offensive : J'y fais fonctionner ferme les conseils de guerre. »

C'est le général commandant la 73ème brigade de la 37ème division d'infanterie qui déclare le 23 septembre 1914 : « Les unités de tirailleurs se sont comportées aujourd'hui de façon navrante pour moi, ancien colonel de tirailleurs. Celles qui n'ont point été engagées ne se seraient pas mieux comportées, j'en suis maintenant absolument convaincu. J'ai tué de ma main 12 fuyards et ces exemples n'ont point suffi à faire cesser l'abandon du champ de

bataille par les tirailleurs. »

On pourrait multiplier ces exemples et on entendra avec intérêt les communications faites au colloque sur Joffre, Foch, Nivelle, sur les fusillés de 14, les combats de Craonne, les fraternisations ; le président de l'IBKA (association internationale des athées et sans confession en Allemagne) nous apportera un regard allemand sur la guerre de 14. Peut-être faut-il revenir sur les particularités de cette guerre qui font que 20 à 25 % de dossiers ont disparu. Que toute réhabilitation au cas par cas est irréalisable.

Il serait également utile de revenir sur les conditions dans lesquelles les procès ont eu lieu et les situations compliquées auxquelles ils aboutissent.

*Pierre, peux-tu nous en dire quelques mots ?*

**P. Roy** : Oui, nous avons des situations complètement chaotiques. Un fusillé de l'Allier, Auroy, figure dans une nécropole sous l'inscription mort pour la France, mais pas sur le monument de son village. Au pied du Hartmannswillerkopf, le cimetière comporte 7 tombes françaises anonymes de fusillés pour l'exemple dont le général commandant le corps d'armée était un véritable fanatique. De quels soldats s'agit-il ? Mystère.

Ce ne sont que de petits échantillons d'une situation indémêlable.

Nous précisons bien les choses : réhabilitation de fusillés pour l'exemple à des fins militaires, pour contraindre par la terreur à monter au front, à punir de façon aveugle les pauvres types qui avaient perdu la raison, quittaient leur poste en état d'hébétéude, qui étaient arrêtés comme déserteurs, ou bien qui erraient à la recherche de leur régiment décimé etc. etc.

Désormais ces choses-là sont connues, irréfutables. Et je l'ai déjà dit. Le gouvernement lui-même a établi la distinction. Pour nous il ne peut plus y avoir que la mauvaise foi à ne pas procéder à la réhabilitation. Il faut en finir avec les enfumages. A Ampuis, dans le Rhône, Kader Arif a, dans le répertoire municipal des morts de 14-18, fait suivre le nom du sous-lieutenant fusillé pour l'exemple par la mention « mort pour la France ». Alors que Chapelant a été fusillé par la France, attaché sur un brancard, et alors que la municipalité avait déjà en 1922 inscrit Chapelant dans la liste qui figure sur le monument aux morts. Récemment, une stèle a été érigée là où l'exécution de Chapelant a eu lieu. Mais Chapelant, un des 639 calculés par le gouvernement lui-même, n'est toujours pas de fait réhabilité pas plus que ses camarades !

Donc nous disons : puisque le président de la République, le Sénat, l'Assemblée nationale ne cessent de se dérober, prenons une initiative de caractère national pour proclamer la réhabilitation des fusillés pour l'exemple.

*Nicole, veux-tu préciser ?*

**N. Aurigny** : Il faut en effet que ce 11 novembre marque un véritable tournant vers la réhabilitation par la République.

Avec d'autres nous en serons porteurs.

Durant les 4 ans à venir, après ce premier 11 novembre du centenaire, nous allons tout mettre en oeuvre pour amplifier le mouvement de réhabilitation. Nous allons organiser un colloque par an sur cette orientation, car on ne nous fera pas lâcher prise sur l'exigence de justice.

La République a su amnistier les communards et Dreyfus.

Nous serons les porteurs de cette tradition républicaine en rassemblant de quoi ériger un monument en l'honneur des fusillés pour l'exemple qui aura pour signification aussi de dénoncer les guerres et les auteurs de guerres, hier comme aujourd'hui.

Maudite soit la guerre.

**P. Roy** : Chers auditeurs, vous pouvez retrouver cette émission sur le site de la FNLP. Vous pouvez vous procurer le numéro de l'Idée Libre, revue culturelle de la Libre Pensée, paru en septembre, consacré aux fusillés pour l'exemple. La revue mensuelle de la Libre Pensée La Raison, consacre de nombreux articles à cette question et au pacifisme internationaliste en général. Adresse nationale de la Libre Pensée : 10-12 rue des Fossés Saint-Jacques, Paris, 5ème.